

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 10 décembre 2019** à compter de **19 h 56**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Est absent :

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Séance du 5 novembre 2019
 - 4.2 Séance extraordinaire du 3 décembre 2019
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Paiement des factures de fin décembre et début janvier
 - 5.4 Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 5.5 Rapport 2019 - Carrières et sablières
 - 5.6 Quote-part 2018 - Cour municipale de Nicolet
6. Épandage d'abat-poussière 2020 - Octroi de contrat
7. Vérification comptable 2020-2021-2022 - Octroi de contrat
8. Services professionnels en ingénierie - Réfection aqueduc et égout rue principale ouest - Octroi de contrat complémentaire
9. Entente avec les organismes pour l'utilisation des locaux municipaux pour l'année 2020
10. OMH - Révision budgétaire
11. Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes
12. Dénéigement de la patinoire
13. Appui à la reconnaissance de la mission du projet d'accueil et d'intégration solidaire (PAIS) et au soutien de ses activités dans la municipalité
14. Assainissement des eaux usées
 - 14.1 Quote-part 2018
 - 14.2 Déphosphatation - Paiement de l'immobilisation
15. Règlement
 - 15.1 Règlement #368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2019
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

160-12-19 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions sur les sujets suivants:

- Piste multifonctionnelle - Carte de membres secteur Parisville

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

161-12-19 4.1. SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 5 novembre 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

162-12-19 4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 51 766.22\$ incluant les revenus de perception.

163-12-19 5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Novembre 2019

- FOURNISSEURS: 59 004.33\$
- SALAIRES: 12 584.76\$

ADOPTÉE

164-12-19

5.3. PAIEMENT DES FACTURES DE FIN DÉCEMBRE ET DÉBUT JANVIER

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera fermé pendant le temps des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que les factures dues pour la fin du mois de décembre ainsi que celles dues dans la première semaine de janvier soient payées;
- Que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques et effets pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

165-12-19

5.4. LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du Code municipal du Québec mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposé au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que le conseil municipal accepte la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales pour l'année 2019 telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Que le conseil municipal entérine l'envoi d'une lettre recommandée à chacun des propriétaires figurant sur la liste afin de les informer de la situation et de les aviser de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes et la possibilité de prendre entente avec la Municipalité avant le 9 janvier 2020;
- Que le conseil municipal mandate la MRC de Bécancour à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles et qu'il autorise la directrice générale à transmettre à la MRC de Bécancour la liste des immeubles qui demeureront impayés depuis plus d'un (1) an et pour un montant total supérieur à 1000\$ à l'expiration du délai fixé (10 janvier 2020);
- Que le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire à représenter la Municipalité de Parisville lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de Bécancour le 9 avril 2020.

ADOPTÉE

166-12-19

5.5. RAPPORT 2019 - CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE le solde de départ du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en date du 1er janvier 2019 était de 8 763.99 \$;

CONSIDÉRANT les sommes reçues via les déclarations annuelles de l'exploitant de la sablière établit à Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les revenus pour la période de juillet à décembre à recevoir seront affectées aux dépenses de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QU'une somme a été reçue via le PAVL pour l'aide à l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le surplus des dépenses admissibles non couvertes par la subvention du PAVL peut être déduit du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT les revenus et dépenses suivants;

2019

Détail	Redevances
Déclaration 1/2 - (12/07/2019)	6 079,95 \$
Déclaration 2/2 - (31/12/2019)	- \$
Réfection et entretien du réseau routier	
Niveleuse (10/04/19)	173,23 \$
Niveleuse (15/05/19)	115,48 \$
Niveleuse (22/05/19)	396,33 \$
Niveleuse (05/06/19)	230,97 \$
Abat poussière (25/06/19)	3 775,14 \$
Glissières de sécurité (23/07/19)	2 700,28 \$
Niveleuse (18/09/19)	346,46 \$
Niveleuse (30/09/19)	461,94 \$
Signalisation (4/11/19)	676,64 \$
Total:	8 876,47 \$
Solde début d'année 2019:	8 763,99 \$
Solde Final:	5 967,47 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'attester que les travaux affectés aux fonds sont exacts et qu'ils ont été réalisés et affectés conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

167-12-19

5.6. QUOTE-PART 2018 - COUR MUNICIPALE DE NICOLET

CONSIDÉRANT le bilan annuel 2018 de la Cour municipale de Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part 2018 pour la municipalité de Parisville s'élève à 2 720,46\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le paiement de la quote-part 2018 au montant de 2 720,46\$ à la Ville de Nicolet pour les services de la cour municipale.

ADOPTÉE

168-12-19

6. ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE 2020 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les routes municipales nécessitant cette intervention pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fortierville, Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Sainte-Cécile-de-Lévrard se sont mises en commun pour procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

Bourget	0,339\$/Litre
Somavrac	0,315\$/Litre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Somavrac c.c. afin de procéder à l'épandage de 18 000 litres d'abat-poussière sur divers chemins de la Municipalité, et ce, au coût de 0,3150\$ du litre excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

169-12-19

7. VÉRIFICATION COMPTABLE 2020-2021-2022 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition de services de Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. pour les années 2020-2021-2022 :

2020	2021	2022
7 385\$	7 545\$	7 685\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra aussi prévoir un montant additionnel de 600\$ pour la reddition de compte finale du Programme TECQ 2014-2018 ainsi qu'un montant de 500\$ pour le calcul du seuil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De conclure un contrat de gré à gré avec la firme RDL Thetford/Plessis Inc. pour la vérification externe des années 2020-2021 et 2022 et de prévoir également un montant supplémentaire de 1 100\$ pour la reddition de compte du programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

170-12-19

8. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉFECTION AQUEDUC ET ÉGOUT RUE PRINCIPALE OUEST - OCTROI DE CONTRAT COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé par la résolution #111-08-19 à la firme SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis de la réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale Ouest est sous la juridiction du Ministère des Transports et que ce dernier nous a informés de son intérêt à réaliser les travaux en partenariat avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des travaux qui n'étaient pas inclus dans l'offre de service initial pour couvrir les travaux de réfection de l'égout pluvial, de la reconstruction de la voirie ainsi que la reconstruction des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par la confection des plans et devis seront répartis entre la Municipalité pour 65% et le Ministère des Transports pour 35%;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels complémentaires reçue de la firme SNC-Lavalin au montant de 22 250\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la proposition d'honoraires professionnels complémentaires de la firme SNC-Lavalin au montant de 22 250\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

171-12-19

9. ENTENTE AVEC LES ORGANISMES POUR L'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend entente chaque année avec les organismes de Parisville pour l'utilisation des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes précisent les conditions de location des salles et locaux divers ainsi que les conditions concernant les assurances, entretien, responsabilités, compensations et frais relatifs à ces usages;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes sont reconduites pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE chacun des organismes a sa propre entente avec la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la directrice générale a rencontré les représentants des différents organismes afin de prendre entente avec eux pour l'utilisation de locaux municipaux pour l'année 2020.

ADOPTÉE

172-12-19

10. OMH - RÉVISION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) au Cœur du Québec a récemment présenté un budget révisé pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit approuver ce budget révisé puisqu'elle a l'obligation d'assumer 10% du déficit;

CONSIDÉRANT QUE le budget initial présentait une participation de la municipalité au montant de 752\$ et qu'elle a été révisée à 1 207\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le budget révisé de l'OMH au Cœur du Québec pour l'année 2019.

ADOPTÉE

173-12-19

11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes du 24 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclusivement. De retour le 7 janvier 2020 avec l'horaire habituel.

ADOPTÉE

174-12-19

12. DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE, lors de tempête de neige importante (4-5 fois par hiver), la patinoire doit être déneigée par un tracteur avec souffleur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pascal Pérusse offrait déjà se service au Comité des Loisirs et qu'il est intéressé à poursuivre pour la saison 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De permettre à Monsieur Pascal Pérusse de déneiger la patinoire lors de tempête de neige avec son tracteur et de prévoir un montant de 90\$ par déneigement.

ADOPTÉE

175-12-19

13. APPUI À LA RECONNAISSANCE DE LA MISSION DU PROJET D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SOLIDAIRE (PAIS) ET AU SOUTIEN DE SES ACTIVITÉS DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la résolution # 088-17 donnée à Parisville le 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les actions du PAIS ont contribué jusqu'ici à l'établissement et l'intégration de familles immigrantes dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont conscients que le PAIS doit être supporté et appuyé afin de maintenir les services pour continuer à offrir l'aide nécessaire aux nouvelles familles immigrantes qui font le choix de s'établir chez nous;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite collaborer pour aider le PAIS à poursuivre ses interventions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'apporter une contribution de 1 000\$ pour soutenir le PAIS dans ses activités d'accueil et d'intégration des nouvelles familles.

ADOPTÉE

14. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

176-12-19

14.1. QUOTE-PART 2018

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du comité consultatif du système en commun d'assainissement des eaux usées a eu lieu le 5 décembre 2019 à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation annuels sont répartis entre les deux municipalités en fonction des charges hydrauliques et organiques réelles des eaux usées déversées par chacune d'entre elles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit défrayer 22,59% des coûts d'exploitation sous forme de quote-part;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'effectuer le paiement de la quote-part 2018 d'assainissement des eaux usées à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au montant de 11 113,38\$.

ADOPTÉE

177-12-19

14.2. DÉPHOSPHATATION - PAIEMENT DE L'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU'un système de déphosphatation a dû être mis en place à la station d'assainissement des eaux usées afin de se conformer aux normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le coût des immobilisations de la station d'assainissement des eaux usées doit être réparti entre les municipalités de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent selon les charges hydrauliques et organiques réservées par chacune d'elles tel que prévu dans l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit défrayer 31,59% des frais en lien avec la mise en place du système de déphosphatation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder au paiement de la facture pour la mise en place du système de déphosphatation au coût de 25 665,38\$.

ADOPTÉE

15. RÈGLEMENT

178-12-19

15.1. RÈGLEMENT #368-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2019 par Jean-François Bienvenue et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2020 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance est déposée.

18. VARIA

NIL

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

179-12-19

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h02 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 14 janvier 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale et
secrétaire-trésorière**